Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260224-D2026_05-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 février 2026

Nombre de membres :

En exercice :	08
Présent :	07
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

23/02/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

13/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry **LE GONIDEC**, Maire.

Etaient présents : Thierry **LE GONIDEC**, Michel **MAHE,** Ronan **DHABI**T, Brice **LE GONIDEC**, Gwenaëlle **PIERRE,** Véronique **CONAN**, Vincent **BOYENVAL**

Absent excusé : Jérôme **COLAS**

Procuration: Jérôme **COLAS à** Véronique **CONAN**

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel **MAHE**

D2026_05 Devis pour diagnostic visuel et sonore des arbres de l'accrobranche

Vu le contrôle annuel du parcours d'accrobranche réalisé par l'entreprise CERES Control rappelant que les arbres doivent être expertisés

Considérant qu'il convient de faire contrôler également tous les ans les arbres qui soutiennes la structure de l'accrobranche une demande de devis a été effectué auprès de la société ONF Vegetis il s'élève à 950€ HT soit 1140 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Décide d'approuver le devis de l'entreprise ONF Vegetis et autorise monsieur le maire a effectué les démarches nécessaires au diagnostic des arbres du parcours de l'accrobranche.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire
Thierry LE GONIDEC

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor)

Secrétaire de séance
Michel MAHE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor)